

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 19

8 janvier 2005

### SOMMAIRE

Altenrhein S.A., Luxembourg . . . . .	896	gerberg . . . . .	887
Amberes S.A., Luxembourg . . . . .	894	International Opportunities Funds, Sicav, Sennin-	
Anthée, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	894	gerberg . . . . .	892
Banque Hapoalim Luxembourg S.A., Luxembourg	872	L.G.R. International S.A., Luxembourg . . . . .	909
Barthélémy S.A., Senningerberg . . . . .	899	Lovex International S.A.H., Luxembourg . . . . .	866
Barthélémy S.A., Senningerberg . . . . .	900	Mac Faren S.A., Luxembourg . . . . .	895
Cable Tray International, S.à r.l., Luxembourg . .	895	Merloni Finanziaria International S.A., Luxem-	
Calico Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	885	bourg . . . . .	872
(The) Carousel Picture Company S.A., Ueber-		Millinery Assets, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	895
syren . . . . .	894	NexFin, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	903
Citadel Canterbury, S.à r.l., Munsbach . . . . .	907	NexFin, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	905
Construction Markets Holding S.A., Luxembourg .	872	OvB Media, S.à r.l., Schengen . . . . .	900
Danver International S.A., Luxembourg . . . . .	871	Paleo 2001 S.A., Luxembourg . . . . .	895
Demostene S.A., Luxembourg . . . . .	867	PEF Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg..	897
Ecophon Holding S.A., Luxembourg . . . . .	894	Perignon Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	872
Emde Finances S.A., Luxembourg . . . . .	901	Pizzeria Il Faro S.A., Dudelange . . . . .	896
Epitaph S.A., Luxembourg . . . . .	884	Proxxon S.A., Wecker . . . . .	906
Etrusa S.A.H., Luxembourg . . . . .	911	Proxxon S.A., Wecker . . . . .	907
Eurasie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	905	Reno Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg..	896
Eurasie, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	906	Reno Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg..	896
European Investments Associates (E.I.A.) S.A.H.,		Scherkamp & Partners, S.à r.l., Luxembourg . . .	901
Luxembourg . . . . .	894	Sinopia Multi Index Fund, Sicav, Luxembourg . .	872
European Packaging, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	883	SOGEDIM, Société de Gestion et d'Investisse-	
European Packaging, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	883	ments Immobiliers S.A., Luxembourg . . . . .	901
F.G.P. (Luxembourg) S.A., Hesperange . . . . .	886	Socopol S.A., Luxembourg . . . . .	885
Fermafin S.A., Luxembourg . . . . .	912	Socopol S.A., Luxembourg . . . . .	885
FG Paper S.A., Luxembourg . . . . .	883	Sunland Investments S.A., Luxembourg . . . . .	910
FG Paper S.A., Luxembourg . . . . .	883	T. Rare S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	898
FG Paper S.A., Luxembourg . . . . .	883	Talcat S.A., Luxembourg . . . . .	912
FG Paper S.A., Luxembourg . . . . .	883	Tambora 2002 S.A., Luxembourg . . . . .	895
FG Paper S.A., Luxembourg . . . . .	884	Unirack Western Group S.A., Luxembourg . . . . .	902
Fiesta Latina S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	868	Unirack Western Group S.A., Luxembourg . . . . .	902
Financière Ulisse S.A., Luxembourg . . . . .	871	Unirack Western Group S.A., Luxembourg . . . . .	902
Finathem Europe S.A., Luxembourg . . . . .	873	Unirack Western Group S.A., Luxembourg . . . . .	902
Finathem Europe S.A., Luxembourg . . . . .	882	Unirack Western Group S.A., Luxembourg . . . . .	902
FSL Investment Corporation Holding S.A., Luxem-		Unirack Western Group S.A., Luxembourg . . . . .	903
bourg . . . . .	885	Unirack Western Group S.A., Luxembourg . . . . .	903
Hodgson Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . .	892	Web Investment Corporation S.A.H., Luxem-	
Immobridge S.A., Luxembourg . . . . .	866	bourg . . . . .	911
Immobridge S.A., Luxembourg . . . . .	867	Wrei S.A., Luxembourg . . . . .	885
International Opportunities Funds, Sicav, Sennin-		Yellow Nova Services S.A., Luxembourg . . . . .	871

**LOVEX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 22.744.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 16 août 2004 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur B Madame Séverine Cordonnier, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Puis cette Assemblée a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur A avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2004 de Madame Elisa Amedeo.

Enfin cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur A, en remplacement de Madame Elisa Amedeo, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2004, Monsieur François Pfister, demeurant professionnellement au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 16 octobre 2004.

Pour LOVEX INTERNATIONAL S.A.

G. Birchen

Administrateur «B»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00156. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088676.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2004.

**IMMOBRIDGE S.A., Société Anonyme,  
(anc. G.G.G.O.H. S.A., GUINEA GULF GAS AND OIL HOLDING).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 84.297.

L'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de GUINEA GULF GAS AND OIL HOLDING S.A., en abrégé G.G.G.O.H. S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 338 du 1<sup>er</sup> mars 2002.

La séance est ouverte à quinze heures trente sous la présidence de Monsieur Alain S. Garros, juriste, domicilié professionnellement au 45, rue Siggy vu Lëtzebuerg, L-1933 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, domicilié professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment présentes à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale en IMMOBRIDGE S.A. et modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

2. Ajout d'un deuxième alinéa à l'article 2 des statuts de la teneur suivante:

«La Société a encore pour objet les prestations de services rendus contre rémunération séparée aux Sociétés dans lesquelles elle participe.»

3. Suppression du dernier alinéa de l'article 2 des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La dénomination sociale de la Société est changée en IMMOBRIDGE S.A.

En conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de IMMOBRIDGE S.A.»

*Deuxième résolution*

Il est ajouté un nouvel alinéa 2 à l'article 2 des statuts de la teneur suivante:

«**Art. 2. Nouvel alinéa 2.** La Société a encore pour objet les prestations de services rendus contre rémunération séparée aux Sociétés dans lesquelles elle participe.»

*Troisième résolution*

Le dernier alinéa de l'article 2 des statuts est supprimé.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. S. Garros, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(088794.3/230/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**IMMOBRIDGE S.A., Société Anonyme,  
(anc. G.G.G.O.H. S.A., GUINEA GULF GAS AND OIL HOLDING).**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4-6, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 84.297.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1357 du 26 octobre 2004 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(088795.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**DEMOSTENE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.133.

L'an deux mille quatre, le huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DEMOSTENE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 69.133, constituée suivant acte reçu en date du 16 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 444 du 12 juin 1999.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Thomas Walster, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social d'un montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de dissoudre et de mettre en liquidation la société anonyme.
2. Nomination de Maître Pierre-Olivier Wurth, précité, comme liquidateur de la société.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Il sera dispensé de dresser inventaire et pourra déléguer sous sa responsabilité pour des opérations spéciales et déterminées une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Walster, H. Janssen, P.-O. Wurth, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, vol. 21CS, fol. 41, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2004.

J. Elvinger.

(088945.3/211/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**FIESTA LATINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 118-120, rue du Canal.

R. C. Luxembourg B 103.732.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix huit octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Luis Roy Contardo, chef cuisinier, demeurant à L-8210 Mamer, 66, route d'Arlon.

2. Monsieur Daniel Desheulles, responsable de chantier, demeurant à B-6791 Aubange, rue de Rodange, Athus 36/21;

Tous deux représentés aux présentes par Madame Flora Chateau, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Lesdites procurations sous-seing privé paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que ses mandants déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination FIESTA LATINA S.A.

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Esch-sur-Alzette. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

**Art. 3. Objet.**

La société a pour objet principal l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, mobilières, immobilières ou financières en relation directe ou indirecte avec l'objet principal ou de nature à en favoriser l'accomplissement ou le développement.

**Art. 4. Durée.**

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

**Titre II. - Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un euros) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.**

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.**

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 9. Cession d'actions.**

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

**Titre III. - Administration - Direction - Surveillance**

**Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.**

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.**

La société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Titre IV. - Assemblée générale**

##### **Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

##### **Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.**

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier vendredi du mois de septembre à 10.00 heures.

##### **Art. 18. Autres assemblées générales.**

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

##### **Art. 19. Votes.**

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre V. - Année sociale - Répartition des bénéfices**

##### **Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

##### **Art. 21. Répartition de bénéfices.**

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI. - Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 22. Dissolution, liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VII. - Disposition générale**

##### **Art. 23. Disposition générale.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2005.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de ses mandants les mille (1.000) actions comme suit:

1. Monsieur Roy Contardo.....	500 actions
2. Monsieur Desheulles .....	500 actions
Total: cent actions .....	1.000 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice mille cinq cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-4050 Esch-sur-Alzette, 118-120, rue du Canal.



2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans:

a. Monsieur Luis Roy Contardo, chef cuisinier, né à Santiago de Chili (Chili), le 15 juin 1964 demeurant à L-8210 Mamer, 66, route d'Arlon.

b. Monsieur Daniel Desheulles, responsable de chantier, né à Messancy (Belgique), le 23 mai 1969, demeurant à B-6791 Aubange, rue de Rodange, Athus 36/21.

c) Mademoiselle Douchka Korczynski, serveuse, née à Nancy, le 14 décembre 1975, demeurant à L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich.

Monsieur Luis Roy Contardo, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut engager la société par sa signature conjointe et obligatoire.

Monsieur Luis Roy Contardo est titulaire de l'autorisation d'établissement n° 100032 pour l'activité de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec établissement de restauration

3. Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Chateau, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 30, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

J. Elvinger.

(088948.3/211/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**FINANCIERE ULISSE S.A., Société Anonyme,  
(anc. SACCI FINANCIERE S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 77.290.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088882.3/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**DANVER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 73.488.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088888.3/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**YELLOW NOVA SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.462.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 21 octobre 2004 que:

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous numéro B 94.029, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Armin Kirchner, administrateur démissionnaire. TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. achèvera le mandat de son prédécesseur et sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07360. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089140.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**PERIGNON IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R. C. Luxembourg B 72.008.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(088891.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**MERLONI FINANZIARIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 50.787.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(088896.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**CONSTRUCTION MARKETS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.640.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07504, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(088915.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**SINOPIA MULTI INDEX FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 63.832.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SINOPIA MULTI INDEX FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(088960.3/526/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**BANQUE HAPOALIM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 37.622.

**RECTIFICATIF**

La traduction de l'assemblée générale des actionnaires de la BANQUE HAPOALIM LUXEMBOURG S.A. du 19 avril 2004, enregistrée en date du 20 juillet 2004 sous la référence LSO-AS05499, et publiée en date du 28 juillet 2004 sous le n° L040061576.3 comporte une erreur, au point 5 de l'ordre du jour.

Où il est indiqué «Renommer KPMG comme commissaire pour l'année financière 2004», il convient de lire «Renommer KPMG comme réviseur d'entreprise».

Luxembourg, le 20 octobre 2004.

*Pour la société*

Signature

*Son mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, réf. LSO-AW00732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089514.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.



**FINATHEM EUROPE, Société Anonyme.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 102.126.

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FINATHEM EUROPE, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on July 22, 2004, not yet published in the Mémorial C, and entered into the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number B 102.126. The articles of incorporation have not been amended since this date.

The meeting was declared open at 10.05 a.m. with Mr Vincent Goy, company manager, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Guy Van Der Mensbrugge, company director, residing in Paris.

The meeting elected as scrutineer Mr Olivier Guyot, executive manager, residing in Paris.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1 To authorise the acquisition by the Company of shares of the company FINATHEM S.A. from one of its shareholders, pursuant to article 26-2 of the law of 10th August 1915, as amended.

2 To increase the corporate capital by an amount of sixty-seven thousand forty-two euro and fifty cent (EUR 67,042.50.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to ninety-eight thousand forty-two euro and fifty cent (EUR 98,042.50).

3 To issue fifty-three thousand six hundred thirty-four (53,634) new shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

4 To acknowledge the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights and accept the subscription for these new shares and payment in full, with payment of a share premium, for such new shares by a contribution in cash.

5 To increase the corporate capital by an amount of one million six hundred two thousand eight hundred fifty-five euro (EUR 1,602,855.-) so as to raise it from its present amount of ninety-eight thousand forty-two euro and fifty cent (EUR 98,042.50) to one million seven hundred thousand eight hundred ninety-seven euro and fifty cent (EUR 1,700,897.50).

6 To issue one million two hundred eighty-two thousand two hundred eighty-four (1,282,284) new shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

7 To accept subscription for these new shares and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of shares, with payment of a share premium, in the company FINATHEM S.A.

8 To authorise the issuance by the board of directors of share subscription warrants allowing the subscription of a maximum of two hundred three thousand eight hundred seventy-five (203,875) new shares with removal of the existing shareholders' preferential right of subscription of the new shares.

9 To authorise the issuance by the board of directors of bonds with share subscription warrants allowing the subscription of one hundred twenty-eight thousand (128,000) new shares at maximum with removal of the existing shareholders' preferential right of subscription of the new shares.

10 To create an authorised capital in an amount of two million two hundred thousand euro (EUR 2,200,000.-) divided into one million seven hundred sixty thousand (1,760,000.-) shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share and to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of share subscription warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of share subscription warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares; (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares or other instruments against payment in cash, including upon the exercise of any share subscription warrants.

11 To amend article 5 and article 7 of the articles of incorporation in order to reflect the resolutions adopted under item 1 to 10 of this agenda.

12 To insert a new article 17 into the Company's articles of incorporation in order to create the function of censor in the board of directors.

13 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iii) That it results from said attendance list that the shareholders representing the whole corporate capital are present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declaring that they waived the convening formalities and have got knowledge of the agenda prior to this meeting, the meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to authorise, pursuant to article 26-2 of the law of 10th August 1915, as amended, the acquisition by the Company of eight hundred fifty thousand six hundred seven (850,607) shares and fourteen thousand three hundred twenty-six (14,326) share subscription warrants issued by the company FINATHEM S.A., a company existing under the French Law with registered office in F-75116 Paris, 53, rue Boissière, from EMINIUM, shareholder of the Company (the «Securities»).

A report has been drawn up by PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, Luxembourg, represented by Mr Philippe Pierard, Réviseur d'Entreprises, on September 28, 2004, wherein the securities are described and valued, has been provided to the notary and will remain attached to the present deed. That report contains the following conclusions:

«Based on the verifications performed as described in section III of the report, we have no objections to raise on the value of the quasi-contributions which correspond at least to the maximum acquisition price to be paid by the company.»

After approval of the acquisition of the Securities, the general meeting acknowledged the effectiveness of said acquisition.

*Second resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of sixty-seven thousand forty-two euro and fifty cent (EUR 67,042.50) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to ninety-eight thousand forty-two euro and fifty cent (EUR 98,042.50).

*Third resolution*

The general meeting resolved to issue fifty-three thousand six hundred thirty-four (53,634) new shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Fourth resolution*

The general meeting has decided to acknowledge the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights.

*Subscription - Payment*

There now appeared Mr Jean-Paul Spang, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of EUROMEZZANINE 4 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques à procédure allégée, created on 20 September 2002, duly represented by its management company EUROMEZZANINE CONSEIL, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, with a capital of five hundred thousand euro (EUR 500,000.-), with registered office at 11, rue Scribe, 75009 Paris, registered in the Paris Trade Register under number B 423 762 814 («EUROMEZZANINE»),

by virtue of the proxy signed on 27 September 2004 at Paris, which proxy will remain attached to the present deed.

EUROMEZZANINE declared to subscribe, with payment of a share premium in an aggregate amount of one million nine hundred thirty-two thousand nine hundred sixty-nine euro and fifty cents (EUR 1,932,969.50), for fifty-three thousand six hundred thirty-four (53,634) shares, with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, and to make payment in full for each such new share thus subscribed by a contribution in cash of two million and twelve euro (EUR 2,000,012.-).

This amount of two million and twelve euro (EUR 2,000,012.-) is now at the disposal of the Company, proof having been given to the undersigned notary.

The general meeting resolved to accept the subscription by EUROMEZZANINE for these fifty-three thousand six hundred thirty-four (53,634) new shares as well as the payment in cash of two million and twelve euro (EUR 2,000,012) as counterpart of these shares and to allot these fifty-three thousand six hundred thirty-four (53,634) new shares to EUROMEZZANINE.

*Fifth resolution*

The general meeting resolved to increase the corporate capital by an amount of one million six hundred two thousand eight hundred fifty-five euro (EUR 1,602,855.-) so as to raise it from its present amount of ninety-eight thousand forty-two euro and fifty cent (EUR 98,042.50) to one million seven hundred thousand eight hundred ninety-seven euro and fifty cent (EUR 1,700,897.50).

*Sixth resolution*

The general meeting resolved to issue one million two hundred eighty-two thousand two hundred eighty-four (1,282,284) new shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

*Seventh resolution*

*Subscription - Payment*

There now appeared the following persons, certain of them being represented by their duly appointed attorney in fact:

EMINIUM, a company governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of six hundred thousand euro (EUR 600,000.-), with registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, represented by Mr Vincent Goy, duly authorized director;

Mr Marc Lefebvre, born on 28 August 1944, residing at 51, rue Molitor, F-75016 Paris (France);

Mr Raymond Mahé, born on 18 July 1953, residing at 785, Chemin du Mas de Vedelin, F-30900 Nîmes (France);

Mr Joseph Serres, born on 13 April 1954, residing at 88, impasse lfs, F-30900 Nîmes (France);

Mr Olivier Guyot, born on 28 July 1943, residing at 15, rue de la Pompe, F-75016 Paris (France);

CTR PARTNERS, a company of the Isle of Man, having a corporate capital of ten thousand euro (EUR 10,000.-), having its registered office at 19-21 Circular Road - Douglas IM1 1AF (Isle of Man) and represented by Mr Vincent Goy;

Mr Guy Van Der Mensbrugge, born 30 July 1966, residing at 11, rue des Saints Pères, F-75006 Paris (France);

Mr Jean-Rémi Camus, born on 22 August 1947, residing at 11, rue du Conseiller Collignon, F-75116 Paris (France) and represented by Mr Jean-Daniel Camus, by virtue of a proxy given on 24 September 2004, in Paris;

Mrs Marie de Pourtalès, née Asselin, born on 13 December 1965, residing at 55, Rowan Road, Londres W6 7DT (United Kingdom), represented by Mr Guy Van Der Mensbrugge, by virtue of a proxy given on 22 September 2004, in London;

These persons are hereinafter referred to as the «Subscribers».

Each of the Subscribers has declared to subscribe for the number of shares shown in the below table in front of his name and to pay the subscription price of the shares thus subscribed by a contribution in kind consisting of a number of shares issued by the company FINATHEM S.A., prementioned, specified below (the «Contributions»).

<i>Subscribers</i>	<i>Number of subscribed shares</i>	<i>Nominal value of the subscribed shares</i>	<i>Share premium</i>	<i>Number of contributed shares</i>	<i>Aggregate value of the Contributions</i>
EMINIUM . . . . .	1,018,284	1,272,855.00	36,698,956.00	1,018,284	37,971,811
Marc Lefebvre . . . . .	63,636	79,545.00	2,293,441.00	63,636	2,372,986
Raymond Mahé. . . . .	14,546	18,182.50	524,237.50	14,546	542,420
Joseph Serres . . . . .	10,909	13,636.25	393,160.75	10,909	406,797
Olivier Guyot. . . . .	21,794	27,242.50	785,455.50	21,794	812,698
CTR PARTNERS . . . . .	10,897	13,621.25	392,727.75	10,897	406,349
Guy Van Der Mensbrugge . . . . .	72,483	90,603.75	2,612,287.25	72,483	2,702,891
Jean-Rémi Camus . . . . .	10,873	13,591.25	391,862.75	10,873	405,454
Marie Asselin . . . . .	58,862	73,577.50	2,121,386.50	58,862	2,194,964
Total . . . . .	1,282,284	1,602,855.00	46,213,515.00	1,282,284	47,816,370

The Contributions represent an aggregate amount of forty-seven million eight hundred sixteen thousand three hundred seventy euro (EUR 47,816,370.-), including a share premium in an aggregate amount of forty-six million two hundred thirteen thousand five hundred fifteen euro (EUR 46,213,515.-).

The Subscribers, certain of them acting through their duly appointed attorney in fact, declared that the Contributions are free of any lien or charge and that there subsist no impediments to the free transferability of these Contributions to the Company.

The Subscribers, certain of them acting through their duly appointed attorney in fact, declared that a report has been drawn up in accordance with article 26 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and signed by PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, Luxembourg, represented by M. Philippe Pierard, Réviseur d'Entreprises, on 28 September 2004, wherein the Contributions are described and valued.

That report was produced and its conclusions read as follows:

«Based on the verifications performed as described, we have no objections to raise on the value of the contribution which corresponds at least to the number and the nominal value of the shares to be issued as counterpart, increased by the share premium.»

The report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The general meeting resolved to accept the subscription of one million two hundred eighty-two thousand two hundred eighty-four (1,282,284) new shares by the Subscribers as well as their payment by contributions in kind as described above, and to allot these one million two hundred eighty-two thousand two hundred eighty-four (1,282,284) newly issued shares to the Subscribers in accordance with the above table.

*Eighth resolution*

The general meeting considered the report prepared by the board of directors in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, which report shall remain annexed to the present deed.

The general meeting resolved to accept the issuance by the board of directors of share subscription warrants in accordance with the terms and conditions the board of directors may freely adopt and which entitle to the subscription of a maximum of two hundred and three thousand eight hundred seventy-five (203,875) new shares within the limits of the authorized capital, the preferential subscription rights of the existing shareholders being removed for the purpose of the issuance and exercise of these share subscription warrants.

*Ninth resolution*

Based on the report prepared by the board of directors in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the general meeting resolved to accept the issuance by the board of directors of bonds with share subscription warrants in accordance with the terms and conditions the board of directors may freely adopt, for a maximum amount of sixteen million euro (EUR 16,000,000.-) entitling to the subscription of a maximum of one hundred twenty-eight thousand (128,000) new shares within the limits of the authorized capital, the preferential subscription rights of the existing shareholders being removed for the purpose of the issuance and exercise of these bonds with share subscription warrants.

*Tenth resolution*

Based on the report prepared by the board of directors in accordance with article 32-3 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the general meeting resolved to create an authorised capital in an amount of two million two hundred thousand euro (EUR 2,200,000.-) divided into one million seven hundred sixty thousand (1,760,000) shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, and to authorise the board of directors, during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Mémorial C, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of shares subscription warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of share subscription warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares; (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares or other instruments against payment in cash, including upon the exercise of any share subscription warrants.

*Eleventh resolution*

The general meeting resolved to amend article 5 and article 7 of the articles of incorporation in order to reflect the resolutions adopted hereabove.

Art. 5 of the articles of association of the Company shall forthwith read as follows:

**«Art. 5. Corporate Capital**

The subscribed capital of the Company is set at one million seven hundred thousand eight hundred ninety-seven euro and fifty cent (EUR 1,700,897.50) divided into one million three hundred sixty thousand seven hundred eighteen (1,360,718) shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

All the shares are fully paid up.

The authorized capital of the Company is set at two million two hundred thousand euro (EUR 2,200,000.-), divided into one million seven hundred sixty thousand (1,760,000) shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share.

The Board of Directors is authorised and empowered, to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares with or without share premium, against payment in cash or in kind, following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors under the terms of share subscription warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by conversion of claims or in any other manner; (ii) issue any rights in whatever form under the terms of share subscription warrants (which may be separate or attached to shares, notes or similar instruments), convertible notes or similar instruments entitling to the subscription of such shares; (iii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iv) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares other instruments against payment in cash, including upon the exercise of any share subscription warrants.

This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders of the Company held on 28 September 2004 in the Mémorial C and it may be renewed by a general meeting of shareholders.

The Board of Director may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Board of Di-

rector within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.»

Article 7 of the articles of association of the Company shall forthwith read as follows:

**«Art. 7. Increase and reduction of capital**

The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or by the law for any amendment of these Articles of Association.

The subscribed capital of the Company may also be increased in one or several times by a resolution of the Board of Directors within the limits of the authorized capital.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or remove the preferential subscription right or authorize the Board of Directors to do so.»

*Twelveth resolution*

The general meeting resolved to insert a new article 17 into the Company's articles of incorporation in order to create the function of censor to the board of directors, which article 17 shall read as follows:

**«Art. 17. Censor**

The board of directors may appoint one or several censor(s) authorized to assist to each of the board of directors' meetings as simple observer without voting right. The Company shall transmit the convening notices for each meeting to the censor(s) in the same manner as to the board of directors (together with the documentation transmitted to the other members of the board of directors).

The term of office of the censor shall be determined by the board of directors.

The censor may be a natural person or a corporate entity, represented by such standing representative which it shall appoint.»

The general meeting resolved that the Company's articles of incorporation shall be renumbered in order to reflect the insertion of this new article 17.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 11.00 a.m.

*Expenses*

Insofar as the contributions in kind resolved under the seventh resolution of the present deed result in the Company holding more than 65% of the share capital of FINATHEM S.A., a capital company with registered office in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption regarding such issue of one million two hundred eighty-two thousand two hundred eighty-four (1,282,284) shares representing a capital increase in an amount of one million six hundred two thousand eight hundred fifty-five euro (EUR 1,602,855.-), with payment of a share premium in the aggregate amount of forty-six million two hundred thirteen thousand five hundred fifteen euro (EUR 46,213,515.-), the total value of the increase amounting to forty-seven million eight hundred sixteen thousand three hundred seventy euro (EUR 47,816,370.-).

Regarding the increase of capital and the subscription under the fourth resolution of fifty-three thousand six hundred thirty-four (53,634) shares representing a capital increase in the amount of sixty-seven thousand forty-two euro and fifty cent (EUR 67,042.50), with payment of a share premium in an aggregate amount of one million nine hundred thirty-two thousand nine hundred sixty-nine euro and fifty cent (EUR 1,932,969.50), the total value of the increase amounting to two million and twelve euro (EUR 2,000,012.-), a capital duty amounting to twenty thousand euro and twelve cent (EUR 20,000.12) is due.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at twenty-eight thousand six hundred and fifty euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires de la société FINATHEM EUROPE, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxem-



bourg, ayant agi en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, préqualifié, en date du 22 juillet 2004, non encore publié au Mémorial C et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.126. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'Assemblée est ouverte à 10.05 heures sous la présidence de Monsieur Vincent Goy, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy Van Der Mensbrugge, administrateur de sociétés, demeurant à Paris. L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Guyot, cadre dirigeant, demeurant à Paris.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1 Autorisation de l'acquisition par la Société de titres de la société FINATHEM S.A., auprès de l'un de ses actionnaires, conformément à l'article 26-2 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

2 Augmentation du capital social d'un montant de soixante-sept mille quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 67.042,50) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de quatre-vingt-dix-huit mille quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 98.042,50).

3 Emission de cinquante-trois mille six cent trente-quatre (53.634) nouvelles actions, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et donnant droit au dividende à partir du jour de l'assemblée générale décidant de l'augmentation de capital proposée.

4 Constat de la renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription et acceptation de la souscription de ces nouvelles actions et de leur libération intégrale, avec paiement d'une prime d'émission, par un apport en espèces.

5 Augmentation du capital social d'un montant de un million six cent deux mille huit cent cinquante-cinq euros (EUR 1.602.855,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit mille quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 98.042,50) à un montant d'un million sept cent mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents (1.700.897,50).

6 Emission d'un million deux cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre (1.282.284) nouvelles actions, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et donnant droit au dividende à partir du jour de l'assemblée générale décidant de l'augmentation de capital proposée.

7 Acceptation de la souscription de ces nouvelles actions et de leur libération intégrale, avec paiement d'une prime d'émission, par un apport en nature, consistant en actions de la société FINATHEM S.A.

8 Autorisation d'émission par le conseil d'administration de bons de souscription d'actions permettant la souscription de deux cent trois mille huit cent soixante-quinze (203.875) actions nouvelles au maximum avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

9 Autorisation d'émission par le conseil d'administration d'obligations avec bons de souscription d'actions permettant la souscription de cent vingt-huit mille (128.000) actions nouvelles au maximum avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants.

10 Création d'un capital autorisé d'un montant de deux millions deux cent mille euros (EUR 2.200.000,-) divisé en un million sept cent soixante mille (1.760.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action et autorisation du Conseil d'Administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé dans le Mémorial C, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions; (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iv) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions ou d'autres instruments donnant droit à la souscription de telles actions contre paiement en espèces, y compris lors de l'exercice de bons de souscription d'actions de quelque nature que ce soit.

11 Modification de l'article 5 et de l'article 7 des statuts afin de refléter les décisions à adopter sous les points 1 à 10 de l'ordre du jour.

12 Insertion d'un nouvel article 17 dans les statuts de la Société afin de créer la fonction de censeur auprès du conseil d'administration.

13 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

(iii) Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à cette assemblée. Les actionnaires déclarant qu'ils renoncent aux formalités de convocations



et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, l'assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'approuver, conformément à l'article 26-2 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, l'acquisition par la Société auprès de EMINIUM, actionnaire de la Société, de huit cent cinquante mille six cent sept (850.607) actions et de quatorze mille trois cent vingt-six (14.326) bons de souscription d'actions de la société FINATHEM S.A, société de droit français, avec siège social à F-75116 Paris, 53, rue Boissière (les «Titres»).

Un rapport, établi et signé par PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, Luxembourg, représentée par M. Philippe Pierard, Réviseur d'Entreprises, en date du 27 septembre 2004, dans lequel les Titres ainsi acquis sont décrits et évalués, a été soumis au notaire et restera annexé au présent acte. Ce rapport contient les conclusions suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites dans la section III du rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des quasi-apports qui correspondent au moins au prix maximal d'acquisition à payer par la société.»

L'assemblée générale a constaté que, suite à son approbation, l'acquisition des Titres est désormais effective.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de soixante-sept mille quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 67.042,50) de manière à porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un montant de quatre-vingt-dix-huit mille quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 98.042,50).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'émettre cinquante-trois mille six cent trente-quatre (53.634) nouvelles actions, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et donnant droit au dividende à partir du jour de l'assemblée générale décidant de l'augmentation de capital proposée.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale a constaté la renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription.

*Souscription - Paiement*

A comparu Monsieur Jean-Paul Spang, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de EUROMEZZANINE 4 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques à procédure allégée créé le 20 septembre 2002, dûment représenté par sa société de gestion EUROMEZZANINE CONSEIL, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) dont le siège social est 11, rue Scribe, 75009 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 423 762 814 («EUROMEZZANINE»), en vertu d'une procuration signée le 27 septembre 2004 à Paris, laquelle procuration restera annexée aux présentes.

EUROMEZZANINE a déclaré souscrire cinquante-trois mille six cent trente-quatre (53.634) actions nouvelles d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million neuf cent trente-deux mille neuf cent soixante-neuf euros et cinquante cents (EUR 1.932.969,50) et libérer intégralement ces actions nouvelles par un apport en numéraire d'un montant de deux millions et douze euros (EUR 2.000.012,-).

Ce montant de deux millions et douze euros (EUR 2.000.012,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale a décidé d'accepter la souscription par EUROMEZZANINE des cinquante-trois mille six cent trente-quatre (53.634) actions nouvelles ainsi que le paiement en espèces de deux millions et douze euros (EUR 2.000.012,-) en contrepartie de ces actions et d'attribuer ces cinquante-trois mille six cent trente-quatre (53.634) actions nouvellement émises à EUROMEZZANINE.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social d'un montant d'un million six cent deux mille huit cent cinquante-cinq euros (EUR 1.602.855,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit mille quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 98.042,50) à un montant d'un million sept cent mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents (1.700.897,50).

*Sixième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'émettre un million deux cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre (1.282.284) nouvelles actions, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et donnant droit au dividende à partir du jour de l'assemblée générale décidant de l'augmentation de capital proposée.

*Septième résolution*

*Souscription - Paiement*

Ont ensuite comparu les personnes suivantes, dont certaines sont représentées par leur mandataire dûment nommé: EMINIUM, société de droit luxembourgeois au capital de six cent mille euros (EUR 600.000,-), dont le siège social est situé 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et représentée aux fins des présentes par M. Vincent Goy, administrateur dûment autorisé;

M. Marc Lefebvre, né le 28 août 1944, demeurant 51, rue Molitor, F-75016 Paris;

M. Raymond Mahé, né le 18 juillet 1953, demeurant 785, Chemin du Mas de Vedelin, F-30900 Nîmes;  
 M. Joseph Serres, né le 13 avril 1954, demeurant 88, impasse lfs, F-30900 Nîmes;  
 M. Olivier Guyot, né le 28 juillet 1943, demeurant 15, rue de la Pompe, F-75016 Paris;  
 CTR PARTNERS, société de l'Ile de Man au capital de dix mille euros (EUR 10.000,-), dont le siège social est situé 19-21 Circular Road - Douglas IM1 1AF (Ile de Man) et représentée aux fins des présentes par M. Vincent Goy;  
 M. Guy Van Der Mensbrugge, né le 30 juin 1966, demeurant 11, rue des Saints Pères, F-75006 Paris;  
 M. Jean-Rémi Camus, né le 22 août 1947, demeurant 11, rue du Conseiller Collignon, F-75116 Paris et représentée aux fins des présentes par M. Jean-Daniel Camus, en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2004 à Paris;  
 Mme Marie de Pourtalès, née Asselin, née le 13 décembre 1965, demeurant 55, Rowan Road, Londres W6 7DT, Angleterre, représenté aux fins des présentes par M. Guy Van Der Mensbrugge, en vertu d'une procuration donnée le 22 septembre 2004 à Londres;

Ces personnes sont ci-après désignées collectivement les «Souscripteurs».

Les Souscripteurs ont déclaré chacun souscrire le nombre d'actions repris dans le tableau ci-dessous en face de leur nom et payer le prix de souscription des actions ainsi souscrites par un apport en nature consistant en un nombre d'actions de la société FINATHEM S.A., prémentionnée, tel que détaillés ci-après (les «Apports»).

<i>Subscribers</i>	<i>Nombre d'actions souscrites</i>	<i>Valeur nominale des actions</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Nombre d'actions apportées</i>	<i>Valeur totale de l'apport</i>
EMINIUM .....	1.018.284	1.272.855,00	36.698.956,00	1.018.284	37.971.811
Marc Lefebvre .....	63.636	79.545,00	2.293.441,00	63.636	2.372.986
Raymond Mahé .....	14.546	18.182,50	524.237,50	14.546	542.420
Joseph Serres .....	10.909	13.636,25	393.160,75	10.909	406.797
Olivier Guyot .....	21.794	27.242,50	785.455,50	21.794	812.698
CTR PARTNERS .....	10.897	13.621,25	392.727,75	10.897	406.349
Guy Van Der Mensbrugge .....	72.483	90.603,75	2.612.287,25	72.483	2.702.891
Jean-Rémi Camus .....	10.873	13.591,25	391.862,75	10.873	405.454
Marie Asselin .....	58.862	73.577,50	2.121.386,50	58.862	2.194.964
Total .....	1.282.284	1.602.855,00	46.213.515,00	1.282.284	47.816.370

Les Apports représentent un montant total de quarante-sept millions huit cent seize mille trois cent soixante-dix euros (EUR 47.816.370,-) incluant une prime d'émission totale de quarante-six millions deux cent treize mille cinq cent quinze euros (EUR 46.213.515,-).

Les Souscripteurs, certains agissant par le biais de leur mandataire dûment nommé ont déclaré encore que les Apports sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert de ces Apports à la Société.

Les Souscripteurs, certains agissant par le biais de leur mandataire dûment nommé, conformément à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ont déclaré encore qu'un rapport a été établi et signé par PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, Luxembourg, représentée par Philippe Pierard, Réviseur d'Entreprises, en date du 28 septembre 2004, dans lequel les Apports sont décrits et évalués.

Le comparant a produit le prédit rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée générale a décidé d'accepter la souscription de un million deux cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre (1.282.284) nouvelles actions par les Souscripteurs et leur paiement par des apports en nature tels que précédemment décrits et d'attribuer aux Souscripteurs les un million deux cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre (1.282.284) actions nouvellement émises conformément au tableau qui précède.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale a pris acte du rapport préparé par le conseil d'administration de la Société en conformité avec l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié, lequel rapport restera annexé aux présentes.

L'assemblée générale a décidé d'accepter l'émission par le conseil d'administration de bons de souscription d'actions selon les termes et conditions que le conseil d'administration peut déterminer librement et permettant la souscription de deux cent trois mille huit cent soixante-quinze (203.875) actions nouvelles au maximum dans le cadre du capital autorisé avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants lors de l'émission et de l'exercice de ces bons de souscription d'actions.

#### *Neuvième résolution*

Sur base du rapport préparé par le conseil d'administration de la Société en conformité avec l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifié, l'assemblée générale a décidé d'accepter l'émission par le conseil d'administration d'obligations avec bons de souscription d'actions selon les termes et conditions que le conseil d'administration peut déterminer librement, pour un montant maximal de seize millions d'euros (EUR

16.000.000) et permettant la souscription de cent vingt-huit mille (128.000) actions nouvelles au maximum dans le cadre du capital autorisé avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants lors de l'émission et de l'exercice des bons de souscription d'actions attaché aux obligations.

*Dixième résolution*

Sur base du rapport préparé par le conseil d'administration de la Société en conformité avec l'article 32-3 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale a décidé de créer un capital autorisé d'un montant de deux millions deux cent mille euros (EUR 2.200.000,-) divisé en un million sept cent soixante mille (1.760.000) actions, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action et autorisation du Conseil d'Administration, pendant une période se terminant cinq (5) ans après la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires créant le capital autorisé dans le Mémorial C, de (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration selon les termes et conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions; (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions; et (iv) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions ou d'autres instruments donnant droit à la souscription de telles actions contre paiement en espèces, y compris lors de l'exercice de bons de souscription d'actions de quelque nature que ce soit.

*Onzième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 et l'article 7 des statuts afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus,

L'article 5 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Capital Social**

Le capital social de la société est fixé à un million sept cent mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents (1.700.897,50) divisé en un million trois cent soixante mille sept cent dix-huit (1.360.718) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Les actions sont entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux millions deux cent mille euros (EUR 2.200.000,-) divisé en un million sept cent soixante mille (1.760.000) actions, d'une valeur nominale de un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et a pouvoir pour (i) réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre tout paiement en espèces ou en nature, suite à l'exercice des droits de souscription et/ou de conversion accordés par le Conseil d'Administration selon les termes et conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) émettre tous droits sous toute forme selon les conditions de bons de souscription (pouvant être attachés ou séparés d'actions, d'obligations ou d'autres instruments similaires), obligations convertibles, ou d'autres instruments similaires donnant droit à la souscription de telles actions; (iii) déterminer le lieu et la date d'émission des émissions successives, le prix d'émission, les conditions générales de souscription et de libération des nouvelles actions et (iv) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires lors d'émissions d'actions ou d'autres instruments donnant droit à la souscription de telles actions contre paiement en espèces, y compris lors de l'exercice de bons de souscription d'actions de quelque nature que ce soit.

Cette autorisation est valable pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 28 septembre 2004 dans le Mémorial C et elle peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout agent de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée, les charges d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie des montants de l'augmentation du capital. Après chaque augmentation du capital émis effectuée dans les formes légales requises par le Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé, le présent article sera, en conséquence, ajusté à cette modification.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toute prime payée sur une action en plus de la valeur nominale sera transférée. Le montant de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

L'article 7 des statuts aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 7. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts et par la loi pour toute modification des Statuts.

Le capital souscrit de la Société peut également être augmenté, en une ou en plusieurs fois, par une résolution du Conseil d'Administration dans les limites du capital autorisé.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.»

#### *Douzième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'insérer un nouvel article 17 dans les statuts de la Société afin de créer la fonction de censeur auprès du conseil d'administration, lequel article 17 aura la teneur suivante:

#### **«Art. 17. Censeur**

Le conseil d'administration pourra nommer un ou plusieurs censeurs pouvant assister à toutes les réunions du conseil d'administration en qualité de simple observateur, sans droit de vote. La Société transmettra aux censeurs, de la même manière qu'aux membres du conseil d'administration, les convocations à chacune des réunions (accompagnées des documents transmis aux autres membres du conseil d'administration).

La durée des fonctions de censeur sera fixée par le conseil d'administration.

Le censeur pourra être une personne physique ou une personne morale représentée par tout représentant permanent qu'elle désignera.»

L'assemblée générale a décidé que les articles des statuts de la Société seront renumérotés afin de tenir compte de l'insertion de ce nouvel article 17.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Evaluation des frais*

Dans la mesure où les apports en nature réalisés sous la septième résolution du présent acte résultent en une détention par la Société de plus de 65% des actions émises par FINATHÉM S.A., une société de capitaux ayant son siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport sur cette émission de un million deux cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre (1.282.284) actions représentant une augmentation de capital d'un montant de un million six cent deux mille huit cent cinquante-cinq euros (EUR 1.602.855) avec paiement d'une prime d'émission totale de quarante-six millions deux cent treize mille cinq cent quatorze euros (EUR 46.213.515), représentant en tout une valeur de quarante-sept millions huit cent seize mille trois cent soixante-neuf euros (EUR 47.816.370,-).

Concernant l'augmentation de capital et la souscription visée sous la quatrième résolution de cinquante-trois mille six cent trente-quatre (53.634) actions représentant une augmentation de capital de soixante-sept mille quarante-deux euros et cinquante cents (EUR 67.042,50) avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de un million neuf cent trente-deux mille neuf cent soixante-neuf euros et cinquante cents (1.932.969,50) représentant en tout une valeur totale de deux millions et douze euros (EUR 2.000.012,-), le droit d'apport représentant une somme de vingt mille euros et douze cents (EUR 20.000,12) est dû.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à vingt-huit mille six cent cinquante euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Goy, G. Van Der Mensbrugge, O. Guyot, J.-P. Spang, M. Lefebvre, R. Mahé, J. Serres, J.-D. Camus, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2004, vol. 887, fol. 94, case 9. – Reçu 20.000,12 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(088985.3/239/615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

#### **FINATHÉM EUROPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 102.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(088988.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**EUROPEAN PACKAGING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 88.435.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088971.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**EUROPEAN PACKAGING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 88.435.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(088974.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**FG PAPER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 35, rue du Saint-Esprit.  
R. C. Luxembourg B 90.176.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Signature.

(088995.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**FG PAPER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 35, rue du Saint-Esprit.  
R. C. Luxembourg B 90.176.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00574, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Signature.

(088992.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**FG PAPER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 35, rue du Saint-Esprit.  
R. C. Luxembourg B 90.176.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Signature.

(088989.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**FG PAPER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 35, rue du Saint-Esprit.  
R. C. Luxembourg B 90.176.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00568, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Signature.

(088986.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---



**FG PAPER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 35, rue du Saint-Esprit.  
R. C. Luxembourg B 90.176.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2004, réf. LSO-AW00565, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Signature.

(088981.3/1457/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**EPITAPH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 79.388.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société dénommée LA PLACE FINANCIAL MANAGEMENT INC., ayant son siège social à Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, En vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Panama, le 27 septembre 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme EPITAPH S.A., R. C. S. B numéro 79.388, fut constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 503 du 4 juillet 2001.

- La société a actuellement un capital de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société EPITAPH S.A.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société EPITAPH S.A. avec effet immédiat.

- La comparante, en sa qualité de liquidateur de la société EPITAPH S.A., déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné.

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuver les comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 sur base des rapports de gestion et rapports de commissaire s'y rapportant et des annexes, ainsi qu'approuver une situation comptable au 30 septembre 2004; lesquels, après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes.

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux (2) certificats d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société EPITAPH S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2004, vol. 145S, fol. 48, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

J. Elvinger.

(089007.3/211/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.



**SOCOPOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 88.952.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

Signature.

(089069.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**SOCOPOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 88.952.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 septembre 2004*

Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07026. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089065.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**CALICO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 32.251.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03232, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signature.

(089066.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**FSL INVESTMENT CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 40.751.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, réf. LSO-AV03229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signature.

(089068.3/4185/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**WREI S.A., Société Anonyme,  
(anc. WREI HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 35.310.

L'an deux mille quatre, le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de WREI HOLDING S.A., R.C.S. Luxembourg N° B 35.310 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 17 octobre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 149 du 26 mars 1991.

Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2002, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1262 du 30 août 2002.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Vincent Rosati, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Sébastien Gravière, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Abandon de la version anglaise des statuts.

2. Changement de la dénomination sociale de la société en WREI S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.

3. Modification de l'objet social de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable et modification afférente de l'article 2 et de l'article 13 des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de l'abandon de la version anglaise des statuts.

*Deuxième résolution*

La dénomination sociale de la Société est changée en WREI S.A.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> alinéa 1<sup>er</sup> des statuts a été modifié comme suit:

«Art. 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>: Il existe une société anonyme sous la dénomination de WREI S.A.»

*Troisième résolution*

L'objet social de la Société est changé de celui de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés, ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

L'article 13 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à 15.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, Zianveni, V. Rosati, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2004, vol. 529, fol. 57, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 novembre 2004.

*J. Seckler.*

(088949.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**F.G.P. (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: L-5880 Hesperange, 19B, Ceinture Um Schlass.

R. C. Luxembourg B 23.728.

Le soussigné Gustaaf Saeys, démissionne de ses fonctions de Commissaire aux Comptes au sein de la société avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Howald, le 15 mars 2004.

*Signature.*

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00674. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(089122.2/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**INTERNATIONAL OPPORTUNITIES FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. PRUDENTIAL INTERNATIONAL FUNDS).**

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 81.110.

In the year two thousand four, on the twentieth of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PRUDENTIAL INTERNATIONAL FUNDS, a «société d'investissement à capital variable» having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, R. C. S. Luxembourg section B number 81.110, incorporated by a notarial deed on 20th March 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés and Associations, number 314 of 27 April 2001.

The meeting is presided by Maître Rodrigo Delcourt, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Maître Caroline Migeot, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Maître Olivier Lambertyn, lawyer, residing at Luxembourg.

The chairman requested the notary to act:

I. That it appears from the attendance list that all the shares in circulation are present or represented at the present extraordinary general meeting. The attendance list, signed by the members of the board and the undersigned notary as well as the proxies will be registered with the deed to be filed with the registration authorities.

II. That all shareholders consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, and as a consequence the present general meeting may take place without notice of meeting.

III. That the meeting can validly decide on all the items of the agenda and the resolutions will be passed by a 2/3 majority of the shares present or represented at the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of Article 1 of the articles of incorporation in order to change the name of the Company from PRUDENTIAL INTERNATIONAL FUNDS to INTERNATIONAL OPPORTUNITIES FUNDS effective as of 22 October 2004.

2. Amendment of first sentence of Article 4 of the articles of incorporation in order to indicate that the registered office of the Corporation is established in Niederanven, in the Grand Duchy of Luxembourg, effective as of 22 October 2004.

3. Amendment of the paragraph 6 of the Article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

«The minimum capital of the Corporation shall be the equivalent in USD (Dollar of the United States of America) of one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) and must be reached within six months following the date of the registration of the Corporation in Luxembourg on the official list of collective investment undertakings.»

4. Amendment of Article 23 of the articles of incorporation by insertion of new items E and F, which shall read as follows, and subsequent redenomination of existing item E into item G:

«E. In case where dividend shares and capitalisation shares are issued in a Sub-Fund as provided in Article Five hereof, the Net Asset Value per share of each Class of shares of the relevant Sub-Fund is computed by dividing the net assets of the relevant Sub-Fund attributable to each Class by the number of shares of each Class then outstanding.

The percentage of net assets of the relevant Sub-Fund to be attributed to each Class of shares, which has been initially the same as the percentage of the total number of shares represented by such Class, changes pursuant to dividends or other distributions with respect to dividend shares shall be accounted for in the following manner:

a) at the time of any dividend or other distribution with respect to dividend shares, the net assets attributable to such Class shall be reduced by the amount of such dividend or other distribution (thus decreasing the percentage of net assets of the relevant Sub-Fund attributable to the dividend shares) and the net assets attributable to the capitalisation shares shall remain the same (thus increasing the percentage of net assets of the relevant Sub-Fund attributable to the capitalisation shares);

b) at the time of any increase of the capital of the Corporation pursuant to the issue of new shares of either Class, the net assets attributable to the corresponding Class shall be increased by the amount received with respect to such issue;

c) at the time of redemption by the Corporation of shares of either Class, the net assets attributable to the corresponding Class shall be decreased by the amount paid for with respect to such redemption;

d) at the time of conversion of shares of one Class into shares of the other Class, the net assets attributable to such Class shall be decreased by the net asset value of the shares converted and the net asset value attributable to the corresponding Class shall be increased by such amount;

e) where the Corporation incurs a liability which relates to any asset of a particular Class or particular Classes of shares within a Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes of shares within a Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes of shares;

f) in the case where any asset or liability of the Corporation cannot be considered as being attributable to a particular Class of shares, such asset or liability shall be allocated to all the Classes of shares prorata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith, provided that (i) where assets, on behalf of several Sub-Funds, are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Board of Directors, the respective right of each Class of shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class of shares to the relevant account or pool, and (ii) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class of shares, as described in

the sales documents for the shares of the Corporation, and finally (iii) all liabilities, whatever Class of shares they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Corporation as a whole.

F. In the interest of efficient management of its assets, the Corporation may manage all or part of the assets of one or more Sub-Funds on the basis of pooling, in compliance with their respective investment policies.»

5. Transfer of the registered office of the Corporation to Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of 22 October 2004.

6. Amendment of paragraph 2 of Article 13 of the articles of incorporation to read as follows:

«The directors shall be elected by the shareholders at their general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.»

7. Increase of the number of Directors of the Company from 4 to 5.

8. Appointment of Mr Suraj Mishra to the Board of Directors of the Company, subject to CSSF approval, effective as of 20 October 2004.

After due deliberation, the Extraordinary General Meeting takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the name of the Company from PRUDENTIAL INTERNATIONAL FUNDS to INTERNATIONAL OPPORTUNITIES FUNDS effective as of 22 October 2004.

As a consequence, article 1 and the paragraph 15 of Article 5 of the articles of incorporation have been modified and now read as follows:

«**Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares hereafter issued, a corporation in the form of a «société anonyme» qualifying as a «société d'investissement à capital variable» under the name of INTERNATIONAL OPPORTUNITIES FUNDS (the «Corporation»).»

«**Art. 5, paragraph 15.** In case of merger with another Sub-Fund of the Corporation or with a sub-fund of another Luxembourg SICAV, shareholders of the Sub-Fund to be merged may continue to ask for the redemption of their shares, this redemption being made without cost to the shareholders during a minimum period of one month beginning on the date of publication of the decision of merger. At the end of that period, all the remaining shareholders will be bound by the decision of merger.»

*Second resolution*

The general meeting decides to transfer the registered office from L-1471 Luxembourg, 69, route d'Esch to L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff effective as of 22 October 2004.

As a consequence, the first sentence of Article 4 and the first paragraph of Article 10 of the articles of incorporation have been modified and now read as follows:

«**Art. 4, first sentence.** The registered office of the Corporation is established in Niederanven, in the Grand Duchy of Luxembourg.»

«**Art. 10, paragraph 1.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Friday of the month of April in each year at 11.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.»

*Third resolution*

The general meeting decides to amend paragraph 6 of the Article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 5, paragraph 6.** The minimum capital of the Corporation shall be the equivalent in USD (Dollar of the United States of America) of one million two hundred fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) and must be reached within six months following the date of the registration of the Corporation in Luxembourg on the official list of collective investment undertakings.»

*Fourth resolution*

The general meeting decides to amend Article 23 of the articles of incorporation by insertion of new items E and F, which shall read as follows, and subsequent redenomination of existing item E into item G:

«E. In case where dividend shares and capitalisation shares are issued in a Sub-Fund as provided in Article Five hereof, the Net Asset Value per share of each Class of shares of the relevant Sub-Fund is computed by dividing the net assets of the relevant Sub-Fund attributable to each Class by the number of shares of each Class then outstanding.

The percentage of net assets of the relevant Sub-Fund to be attributed to each Class of shares, which has been initially the same as the percentage of the total number of shares represented by such Class, changes pursuant to dividends or other distributions with respect to dividend shares shall be accounted for in the following manner:

a) at the time of any dividend or other distribution with respect to dividend shares, the net assets attributable to such Class shall be reduced by the amount of such dividend or other distribution (thus decreasing the percentage of net assets of the relevant Sub-Fund attributable to the dividend shares) and the net assets attributable to the capitalisation shares shall remain the same (thus increasing the percentage of net assets of the relevant Sub-Fund attributable to the capitalisation shares);

b) at the time of any increase of the capital of the Corporation pursuant to the issue of new shares of either Class, the net assets attributable to the corresponding Class shall be increased by the amount received with respect to such issue;

c) at the time of redemption by the Corporation of shares of either Class, the net assets attributable to the corresponding Class shall be decreased by the amount paid for with respect to such redemption;

d) at the time of conversion of shares of one Class into shares of the other Class, the net assets attributable to such Class shall be decreased by the net asset value of the shares converted and the net asset value attributable to the corresponding Class shall be increased by such amount;

e) where the Corporation incurs a liability which relates to any asset of a particular Class or particular Classes of shares within a Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes of shares within a Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes of shares;

f) in the case where any asset or liability of the Corporation cannot be considered as being attributable to a particular Class of shares, such asset or liability shall be allocated to all the Classes of shares prorata to their respective net asset values or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith, provided that (i) where assets, on behalf of several Sub-Funds, are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Board of Directors, the respective right of each Class of shares shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class of shares to the relevant account or pool, and (ii) the right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class of shares, as described in the sales documents for the shares of the Corporation, and finally (iii) all liabilities, whatever Class of shares they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Corporation as a whole.

F. In the interest of efficient management of its assets, the Corporation may manage all or part of the assets of one or more Sub-Funds on the basis of pooling, in compliance with their respective investment policies.»

#### *Fifth resolution*

The general meeting decides to amend paragraph 2 of Article 13 of the articles of incorporation to read as follows:

«**Art. 13, paragraph 2.** The directors shall be elected by the shareholders at their general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and / or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.»

#### *Sixth resolution*

The general meeting decides to increase of the number of Directors of the Company from 4 to 5 and to appoint Mr Suraj Mishra, Regional Director, Internationals Funds, PRUDENTIAL ASSET MANAGEMENT (SINGAPORE) LIMITED, Singapore, residing at 30, Cecil Street, 20-01 Prudential Tower, Singapore 049712, Singapore, to the Board of Directors of the Company, subject to CSSF approval, effective as of 20 October 2004 and for a period ending at the next annual general meeting.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known by the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de PRUDENTIAL INTERNATIONAL FUNDS, société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (la «Société»), immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 81.110, constituée suivant acte notarié en date du 20 mars 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 314, du 27 avril 2001.

L'assemblée est présidée par Maître Rodrigo Delcourt, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Maître Caroline Migeot, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Olivier Lambertyn, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Il appert de cette liste de présence que sur toutes les actions actuellement en circulation actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée extraordinaire. La liste de présence dûment paraphée par les membres du bureau et le soussigné notaire ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Tous les actionnaires déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour soumis à leur délibération, et que par conséquent l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

III. L'assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour et que les résolutions inscrites à l'ordre du jour seront adoptées à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:



*Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de changer le nom de la Société de PRUDENTIAL INTERNATIONAL FUNDS en INTERNATIONAL OPPORTUNITIES FUNDS avec effet le 22 octobre 2004.

2. Modification de la première phrase de l'article 4 afin d'indiquer que le siège social de la Société est établi à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet le 22 octobre 2004.

3. Modification du sixième alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital minimum de la Société est l'équivalent en USD (dollars des Etats-Unis d'Amérique) de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) et doit être atteint dans les six mois suivant la date de l'inscription de la Société à Luxembourg sur la liste officielle des organismes de placement collectif.»

4. Modification de l'article 23 des statuts par l'insertion des nouveaux points E et F, comme suit, et subséquente redénomination en point G du point E existant.

«E. Dans le cas où des actions de distribution et des actions de capitalisation seraient émises dans un compartiment tel que prévu à l'article 5 des présents statuts, la Valeur Nette d'Inventaire par action dans chaque classe d'actions du compartiment concerné sera calculée en divisant les avoirs nets du compartiment concerné attribués à chaque classe d'actions par le nombre d'actions de chaque classe d'actions alors en circulation.

Le pourcentage des avoirs nets du compartiment concerné à attribuer à chaque classe d'actions, qui a été initialement le même étant donné que le pourcentage du nombre total d'actions représentées par telle classe varie en fonction des dividendes ou des autres distributions relatives aux actions de distribution, doit être constitué de la manière suivante:

a) Au moment des paiements de dividendes ou autres distributions concernant les actions de distribution, les avoirs nets attribuables à telle classe devront être réduits du montant de ces dividendes ou autres distributions (ainsi diminuant le pourcentage des avoirs nets des compartiments concernés attribuables aux actions de distribution) et les avoirs nets attribuables aux actions de capitalisation resteront les mêmes (ainsi augmentant le pourcentage des avoirs nets des compartiments concernés attribuables aux actions de capitalisation);

b) Au moment de l'augmentation de capital de la Société suivant l'émission de nouvelles actions dans l'une quelconque classe, les avoirs nets attribuables à la classe correspondante seront augmentés du montant reçu en relation à telle émission;

c) Au moment du rachat par la Société d'actions d'une quelconque classe, les avoirs nets attribuables à la classe correspondante seront réduits du montant payé en relation à tel rachat;

d) Au moment de la conversion d'actions d'une classe vers actions de l'autre classe, les avoirs nets attribuables à telle classe seront réduits de la Valeur Nette d'Inventaire des actions converties et les avoirs nets attribuables à la classe correspondante seront augmentés de tel montant;

e) Tous les engagements de la Société qui pourront être attribués à une classe particulière ou une classe particulière au sein d'un compartiment ou à tout acte qui se rapporte à l'actif d'une classe particulière ou une classe particulière au sein d'un compartiment seront imputés à la masse d'avoirs relative à cette classe ou aux classes d'action concernées;

f) Les actifs, engagements qui ne pourront pas être attribués à une classe d'action particulière seront imputés aux différentes classes d'action au pro rata de leurs actifs nets ou selon la manière établie par le conseil d'administration agissant de bonne foi, étant donné que (i) dans le cas où les actifs sont, pour le compte de plusieurs compartiments, déposés dans un compte et/ou co-gérés par un agent du conseil d'administration comme une masse d'avoirs ségrégués, les droits respectifs de chaque classe d'actions correspondra à la portion proratisée résultant de la contribution de la classe d'actions concernée au compte ou masse concerné, et (ii) les droits varieront conformément aux contributions et retraits effectués pour le compte de la classe d'actions, tel que décrit dans les documents de vente des actions de la Société, et (iii) tous les engagements, sans distinction en relation à la classe d'actions à laquelle ils sont attribuables, obligeront, sauf s'il en est prévu autrement avec les créanciers, la Société dans son ensemble.

F. Dans l'intérêt d'une gestion efficace de ses avoirs, la Société peut gérer tout ou partie des avoirs d'un ou plusieurs compartiments avec une méthode de co-gestion (pooling), en conformité avec les politiques d'investissement des compartiments concernés.»

5. Transfert du siège social de la Société vers Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, L-1736, Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet le 22 octobre 2004.

6. Modification du deuxième alinéa de l'article 13 des statuts comme suit:

«Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.»

7. Augmentation du nombre d'administrateurs de la Société de 4 à 5.

8. Nomination de Monsieur Suraj Mishra au conseil d'administration de la Société, sous condition de l'accord de la CSSF, avec effet le 20 octobre 2004.

Après approbation de l'ordre du jour et après délibération, les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société de PRUDENTIAL INTERNATIONAL FUNDS en INTERNATIONAL OPPORTUNITIES FUNDS avec effet au 22 octobre 2004.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> et le quinzième alinéa de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une «société d'investissement à capital variable» sous la dénomination de INTERNATIONAL OPPORTUNITIES FUNDS (la «Société»).»



«**Art. 5, quinzième alinéa.** Dans le cas d'une fusion de compartiments de la Société entre eux ou d'un ou de plusieurs de ces compartiments avec un ou plusieurs compartiments d'une autre SICAV luxembourgeoise, les actionnaires de (des) compartiment(s) devant être fusionné(s) ont la possibilité de sortir de ce(s) compartiment(s) par voie de rachat, sans frais, pendant une période minimale d'un mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion. Les actionnaires restants au terme de cette période seront liés par la décision de fusion.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-1471 Luxembourg, 69, route d'Esch à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff avec effet au 22 octobre 2004.

En conséquence, la première phrase de l'article 4 et le premier alinéa de l'article 10 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 4, première phrase.** Le siège social de la Société est établi à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.»

«**Art. 10, premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois d'avril de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le sixième alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5, sixième alinéa.** Le capital minimum de la Société est l'équivalent en USD (dollars des Etats-Unis d'Amérique) de un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) et doit être atteint dans les six mois suivant la date de l'inscription de la Société à Luxembourg sur la liste officielle des organismes de placement collectif.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 23 des statuts par l'insertion des nouveaux points E et F, comme suit, et subséquente redénomination en point G du point E existant.

«E. Dans le cas où des actions de distribution et des actions de capitalisation seraient émises dans un compartiment tel que prévu à l'article 5 des présents statuts, la Valeur Nette d'Inventaire par action dans chaque classe d'actions du compartiment concerné est calculée en divisant les avoirs nets du compartiment concerné attribués à chaque classe d'actions par le nombre d'actions de chaque classe d'actions alors en circulation.

Le pourcentage des avoirs nets du compartiment concerné à attribuer à chaque classe d'actions, qui a été initialement le même étant donné que le pourcentage du nombre total d'actions représentées par telle classe varie en fonction des dividendes ou des autres distributions relatives aux actions de distribution, doit être constitué de la manière suivante:

a) Au moment des paiements de dividendes ou autres distributions concernant les actions de distribution, les avoirs nets attribuables à telle classe devront être réduits du montant de ces dividendes ou autres distributions (ainsi diminuant le pourcentage des avoirs nets des compartiments concernés attribuables aux actions de distribution) et les avoirs nets attribuables aux actions de capitalisation resteront les mêmes (ainsi augmentant le pourcentage des avoirs nets des compartiments concernés attribuables aux actions de capitalisation);

b) Au moment de l'augmentation de capital de la Société suivant l'émission de nouvelles actions dans l'une quelconque classe, les avoirs nets attribuables à la classe correspondante seront augmentés du montant reçu en relation à telle émission;

c) Au moment du rachat par la Société d'actions d'une quelconque classe, les avoirs nets attribuables à la classe correspondante seront réduits du montant payé en relation à tel rachat;

d) Au moment de la conversion d'actions d'une classe vers actions de l'autre classe, les avoirs nets attribuables à telle classe seront réduits de la Valeur Nette d'Inventaire des actions converties et les avoirs nets attribuables à la classe correspondante seront augmentés de tel montant;

e) Tous les engagements de la Société qui pourront être attribués à une classe particulière ou une classe particulière au sein d'un compartiment ou à tout acte qui se rapporte à l'actif d'une classe particulière ou une classe particulière au sein d'un compartiment seront imputés à la masse d'avoirs relative à cette classe ou aux classes d'action concernées;

f) Les actifs, engagements qui ne pourront pas être attribués à une classe d'action particulière seront imputés aux différentes classes d'action au pro rata de leurs actifs nets ou selon la manière établie par le conseil d'administration agissant de bonne foi, étant donné que (i) dans le cas où les actifs sont, pour le compte de plusieurs compartiments, déposés dans un compte et/ou co-gérés par un agent du conseil d'administration comme une masse d'avoirs ségrégués, les droits respectifs de chaque classe d'actions correspondra à la portion proratisée résultant de la contribution de la classe d'actions concernée au compte ou masse concerné, et (ii) les droits varieront conformément aux contributions et retraits effectués pour le compte de la classe d'actions, tel que décrit dans les documents de vente des actions de la Société, et (iii) tous les engagements, sans distinction en relation à la classe d'actions à laquelle ils sont attribuables, obligeront, sauf s'il en est prévu autrement avec les créanciers, la Société dans son ensemble.

F. Dans l'intérêt d'une gestion efficace de ses avoirs, la Société peut gérer tout ou partie des avoirs d'un ou plusieurs compartiments avec une méthode de co-gestion (pooling), en conformité avec les politiques d'investissement des compartiments concernés.»

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 13 des statuts comme suit:

«**Art. 13, deuxième alinéa.** Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de la Société de 4 à 5 et de nommer Monsieur Suraj Mishra, Regional Director, International Funds, PRUDENTIAL ASSET MANAGEMENT (SINGAPOUR) LIMITED, demeurant au 30, Cecil Street, 20-01 Prudential Tower, Singapour 049712, Singapour, au conseil d'administration de la Société, sous condition de l'accord de la CSSF, avec effet le 20 octobre 2004 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Delcourt, C. Migeot, O. Lambertyn, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2004, vol. 889, fol. 21, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 2004.

J.-J. Wagner.

(089019.3/239/339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**INTERNATIONAL OPPORTUNITIES FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. PRUDENTIAL INTERNATIONAL FUNDS).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 81.110.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 novembre 2004.

J.-J. Wagner.

(089020.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**HODGSON LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 84.213.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand four, on the eighteenth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Miss Patricia Ceccotti, private employee, residing in Dudelange.

«the proxy»

acting as a special proxy of SERCO INTERNATIONAL B.V., with registered office at Ambachtsweg 20A, NL-2222 AL Katwijk;

«the principal»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the «société à responsabilité limitée», HODGSON LUXEMBOURG, S.à r.l., a limited company having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 84.213, has been incorporated by deed enacted on the 3rd of October 2001, published in the Mémorial C number 326 of the 27th of February 2002.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée HODGSON LUXEMBOURG, S.à r.l. amounts currently to EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25, (twenty-five Euro) each, fully paid up.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of HODGSON LUXEMBOURG, S.à r.l.

IV.- That the principal acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the principal declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.

VII.- That the principal fully discharges the managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in french of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:**

L'an deux mille quatre, le dix-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant à Dudelange.

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SERCO INTERNATIONAL B.V., avec siège social aux Pays-Bas, Am-bachtsweg 20A, NL-2222 AL Katwijk;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée HODGSON LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 84.213, a été constituée suivant acte reçu le 3 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 326 du 27 février 2002.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représentés par 500 (cinq cent) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune, chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société HODGSON LUXEMBOURG, S.à r.l.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Ceccotti, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 août 2004, vol. 144S, fol. 94, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2004.

J. Elvinger.

(089112.3/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**ECOPHON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 64.909.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signature

*Un mandataire*

(089132.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES (E.I.A.) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 62.165.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07295, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

*Pour EUROPEAN INVESTMENTS ASSOCIATES (E.I.A.), S.A., Société Anonyme Holding*

M. Juncker

*Administrateur*

(089133.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**AMBERES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.417.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00170, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

*Pour AMBERES, Société Anonyme*

G. Birchen

*Administrateur*

(089134.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**ANTHEE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 82.708.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signature

*Un mandataire*

(089136.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**THE CAROUSEL PICTURE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5380 Uebersyren, 45, rue de la Montagne.  
R. C. Luxembourg B 50.829.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00205, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089158.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**MAC FAREN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 73.898.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00634, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Signature

Un mandataire

(089138.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**TAMBORA 2002 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 88.090.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00657, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

TAMBORA 2002 S.A.

Signatures

(089142.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**MILLINERY ASSETS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 81.722.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

MILLINERY ASSETS, S.à r.l.

Signatures

(089144.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**CABLE TRAY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 63.286.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

CABLE TRAY INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signatures

(089146.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**PALEO 2001 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 84.529.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

PALEO 2001 S.A.

Signatures

(089147.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---



**PIZZERIA IL FARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 23, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 68.686.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

*Pour VO CONSULTING LUX S.A.*

Signature

(089155.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**ALTENRHEIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 75.337.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00160, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

*Pour ALTENRHEIN S.A., Société Anonyme*

C. Speecke

*Administrateur*

(089157.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**RENO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 72.857.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

HOOGEWERF & CIE

*Agent domiciliataire*

Signature

(089159.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**RENO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 72.857.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 27 octobre 2004 que:

la démission de la société ARDEN INVESTMENTS LIMITED, ayant le siège social à Picquerel House, Route de Picquerel, L'Islet, St. Sampson's, Guernsey et le numéro d'enregistrement 2505, en tant qu'administrateur de la société a été acceptée.

La nomination de la société AVONDALE NOMINEES LIMITED, ayant le siège social à Pasea Estate, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et le numéro d'enregistrement 445030, en tant que nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire a été acceptée. Celle-ci reprendra le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Pour extrait sincère et conforme

HOOGEWERF & CIE

*Agent domiciliataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00534. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(089165.3/634/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**PEF HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 53.280.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PEF HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., R. C. S. Luxembourg B n° 53.280, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 98 du 26 février 1996.

Les statuts de ladite Société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par des résolutions prises par son Conseil d'Administration lors de la réunion qui s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> mars 2001, et dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1521 du 22 octobre 2002.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Noel, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Patrizio Ausilio, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 985 du 5 octobre 2004 et n° 1031 du 15 octobre 2004, ainsi qu'au Lëtzebuurger Journal des 5 et 15 octobre 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications et les copies des lettres recommandées ont été déposés sur le bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire à la liquidation.

2. Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Clôture de la liquidation.

5. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que quatre (4) actions sans désignation de valeur nominale sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représentée, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation, la FIDUCIAIRE GLACIS.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, et au Commissaire à la liquidation la FIDUCIAIRE GLACIS, établie au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale prononce la clôture de la liquidation et décide que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-M. Noel, F. Rollin, P. Ausilio, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 37, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2004.

A. Schwachtgen.

(088782.3/230/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

### **T. RARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 53.175.

L'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de T. RARE S.A., R. C. S. Luxembourg B n° 53.175, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 23 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 75 du 13 février 1996.

La séance est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Ingrid Heintz, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sandra Kaiser, corporate executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant eu une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur de un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs luxembourgeois (LUF), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.

2. Nomination de Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, comme Liquidateur.

3. Autorisation à donner au Liquidateur d'exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).

4. Sous réserve de l'approbation des points 1 et 2, décision que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

5. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La Société est dissoute et subséquemment mise en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est nommé aux fonctions de Liquidateur.

#### *Troisième résolution*

Le Liquidateur est autorisé à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales (c'est-à-dire continuer les investissements, gérer, contrôler et développer les participations de la Société, le tout dans le but de la présente liquidation et comme support des investissements existants).

#### *Quatrième résolution*

La rémunération du Liquidateur est fixée sur base des honoraires usuels pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

#### *Cinquième résolution*

Par vote spécial, décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la mise en liquidation de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.  
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.  
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Blauen, I. Heintz, S. Kaiser, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 36, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2004.

A. Schwachtgen.

(088793.3/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

### **BARTHELEMY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 71.040.

L'an deux mille quatre, le douze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BARTHELEMY S.A., ayant son siège social à L-1736 Senningerberg, Aerogolf Center, 1A, Heienhaff, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 71.040, constituée suivant acte notarié du 27 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 792 du 25 octobre 1999, (ci-après: «la Société»). Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1094 du 17 juillet 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Armelle Beato, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Geneviève Baué, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de deux cent soixante mille euros (260.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR) par incorporation de créances, et souscription de deux mille six cents (2.600) actions nouvelles par les actionnaires existants.

2.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

3.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante mille euros (260.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR) par la création et l'émission de deux mille six cents (2.600) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux cent soixante mille euros (260.000,- EUR) existant à charge de la société au profit de la société LEDSON LIMITED, ayant son siège social à Douglas, Athol Street, Isle of Man.

#### *Souscription et libération*

De l'accord de tous les actionnaires, les actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société LEDSON LIMITED prénommée, ici représentée par Monsieur Thierry Schmit, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 5 décembre 2003, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de deux cent soixante mille euros (260.000,- EUR) existant à charge de la société et au profit de la société LEDSON LIMITED, prénommée.

La créance prémentionnée est décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par Monsieur Jean-Marie Boden, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, en date du 27 septembre 2004, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**«Art. 5. Premier alinéa**

Le capital souscrit est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR) représenté par trois mille (3.000) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à environ quatre mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 octobre 2004, vol. 889, fol. 9, case 11. – Reçu 2.600 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 novembre 2004.

*J.-J. Wagner.*

(088991.3/239/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**BARTHELEMY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 71.040.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 novembre 2004.

*J.-J. Wagner.*

(088993.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**OvB MEDIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,  
(anc. OvB PUBLISHING, G.m.b.H.).**

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 1C, rue du Vin.

H. R. Luxemburg B 66.056.

Im Jahre zweitausendundvier, den sechsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Herr Oliver Von Boch, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in D-66399 Britten, Britterhof, (Bundesrepublik Deutschland).

2.- Herr Andreas Hoyer, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in D-66399 Mandelbachtal, Nikolasstrasse 16, (Bundesrepublik Deutschland).

Beide sind hier vertreten durch Herrn Christian Dostert, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in Junglinster, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten von dem Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung OvB PUBLISHING, G.m.b.H., mit Sitz in L-5445 Schengen, 1C, rue du Vin, (R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 66.056), gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Gérard Lecuit, Notar mit dem damaligen Amtswohnsitz in Hesperingen, am 12. August 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 814 vom 7. November 1998,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Juni 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1400 vom 27. September 2002.



- Dass das Gesellschaftskapital einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in zweitausendfünfhundert (2.500) Anteile von jeweils fünfzig Euro (50,- EUR).

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung OvB PUBLISHING, G.m.b.H., zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, den von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

*Einzigster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaftsbezeichnung in OvB MEDIA, S.à r.l., umzuändern und dementsprechend Artikel zwei (2) der Satzungen abzuändern wie folgt:

«**Art. 2.** Es besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung OvB MEDIA, S.à r.l.»

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundert Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 octobre 2004, vol. 529, fol. 44, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 25. Oktober 2004.

J. Seckler.

(089089.3/231/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**SCHERKAMP & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 63.801.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

(089161.3/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**EMDE FINANCES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 53.448.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2004, réf. LSO-AW00208, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089162.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**SOCIETE DE GESTION ET D'INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS «SOGEDIM», Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 24.871.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00268, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(089224.3/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**UNIRACK WESTERN GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 43.634.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(089206.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**UNIRACK WESTERN GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 43.634.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(089205.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**UNIRACK WESTERN GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 43.634.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00244, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(089212.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**UNIRACK WESTERN GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 43.634.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(089211.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**UNIRACK WESTERN GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 43.634.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(089210.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

---

**UNIRACK WESTERN GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 43.634.

Le bilan de la société au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00238, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(089209.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**UNIRACK WESTERN GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 43.634.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(089207.3/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**NexFin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 76.427.

In the year two thousand and four, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

NORBORD INC., a company incorporated and existing under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office at 1, Toronto Street, Suite 500, Toronto, Ontario M5C 2W4, Canada,

here represented by Ms Cynthia Kalathas, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Toronto, on October 6th, 2004.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of NexFin, S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under Section B, number 76.427, incorporated pursuant to a notarial deed on the 30th of May 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on the 19th of October 2000, number 767. The articles of incorporation were modified pursuant to a notarial deed on the 11th of August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on the 12th of February 2001, number 106.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to increase the share capital by an amount of three million euro (3,000,000.- EUR) so as to raise it from twenty-five thousand euro (25,000.- EUR) up to three million twenty-five thousand euro (3,025,000.- EUR) by the issue of one hundred and twenty thousand (120,000) shares, having a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

The new shares have been subscribed by NORBORD INC., prequalified, at the price of three million euro (3,000,000.- EUR).

The shares subscribed by NORBORD INC., prequalified, have been paid up by a contribution in kind consisting of a claim of NORBORD INC. against the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution have been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at three million twenty-five thousand euro (3,025,000.- EUR), represented by one hundred and twenty-one thousand (121,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thirty-three thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

NORBORD INC., une société constituée et existant sous les lois de la province d'Ontario, ayant son siège social au 1, Toronto Street, Suite 500, Toronto, Ontario M5C 2W4, Canada,

ici représentée par Mademoiselle Cynthia Kalathas, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Toronto, le 6 octobre 2004,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par la personne comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associée unique de NexFin, S.à r.l. (la «Société»), société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.427, constituée suivant acte notarié en date du 30 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 767 du 19 octobre 2000. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 11 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 106 du 12 février 2001.

Laquelle personne comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) à trois millions vingt-cinq mille euros (3.025.000,- EUR) par l'émission de cent vingt mille (120.000) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par NORBORD INC., prénommée, au prix de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR).

Les parts sociales ainsi souscrites par NORBORD INC. ont été payées par un apport en nature consistant en une créance de NORBORD INC. sur la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions vingt-cinq mille euros (3.025.000,- EUR), représentée par cent vingt et un mille (121.000) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à trente-trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Kalathas, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 octobre 2004, vol. 889, fol. 13, case 4. – Reçu 30.000 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 2004.

J.-J. Wagner.

(089029.3/239/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**NexFin, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 76.427.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2004. J.-J. Wagner.  
(089030.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**EURASIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1260 Luxembourg, 16-18, rue de Bonnevoie.  
R. C. Luxembourg B 96.855.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq octobre.  
Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Saule Shanabatyrowa, gérante de société, demeurant au 108, rue Aessen, L-4411 Soleuvre.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

#### *Exposé préliminaire*

1.- Qu'elle est la seule et unique associée de la société EURASIE, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 16-18, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié du 11 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1284 du 3 décembre 2003, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 96.855;

2.- Que le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) et se trouve représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Ceci exposé, la comparante, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII (relative aux sociétés à responsabilité limitée) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide d'élargir l'objet social de la Société, de sorte que cette dernière puisse faire le commerce de produits de toute nature, à l'exclusion de vente en gros et en détail de produits dont le commerce est restreint par un texte spécial, et qu'elle puisse effectuer toutes activités d'intermédiaire, de concessionnaire ou de représentation dans la conclusion de marchés tant nationaux qu'internationaux tant pour elle-même que pour le compte de tiers, seule ou en participation avec qui que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et principalement dans le domaine des ressources minières et minéralogiques, dans son sens le plus large.

#### *Deuxième résolution*

Afin de tenir compte de cette modification de l'objet social, l'assemblée générale extraordinaire décide de reformuler le texte de l'article deux (2) en son intégralité comme suit:

«**Art. 2.** La société a pour objet le commerce de produits de toute nature et notamment mais non exclusivement de produits alimentaires, d'articles électroménagers, informatiques, de confection, d'horlogerie et de bijouterie, d'équipements du bâtiment et du foyer, d'articles d'ameublement et d'articles de librairie et de papeterie, l'exploitation d'une agence commerciale, ainsi que l'expédition de colis, le tout à l'exclusion de vente en gros et en détail de produits dont le commerce est restreint par un texte spécial.

Elle pourra encore fournir toutes activités d'intermédiaire, de concessionnaire ou de représentation dans la conclusion de marchés tant nationaux qu'internationaux tant pour elle-même que pour le compte de tiers, seule ou en participation avec qui que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et principalement dans le domaine des ressources minières et minéralogiques, dans son sens le plus large.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la comparante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites dans l'objet social de la Société présentement modifié.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. Shanabatyrowa, J.-J. Wagner.



Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 octobre 2004, vol. 889, fol. 21, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 2004.

J.-J. Wagner.

(089021.3/239/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**EURASIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 16-18, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 96.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 octobre 2004.

J.-J. Wagner.

(089022.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**PROXXON S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6868 Wecker, 6, Härebierg.

H. R. Luxemburg B 36.054.

Im Jahre zweitausendvier, den achtzehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitze zu Echternach.

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Anteilseigner, beziehungsweise deren Vertreter, der Gesellschaft PROXXON S.A., mit Sitz in L-6868 Wecker, 6, Härebierg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 36.054, mit einem Gesellschaftskapital von dreihundertsiebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 387.500,-), eingeteilt in dreitausendeinhundert (3.100) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Die Gesellschaft wurde ursprünglich gegründet unter der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit dem Amtssitze in Bettembourg, am 14. Januar 1991, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 276 vom 18. Juli 1991, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- gemäss Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar Christine Doerner am 1. Juli 1993, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 472 vom 12. Oktober 1993;
- gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitze in Grevenmacher, am 18. Januar 1994, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 161 vom 25. April 1994;
- gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitze in Luxemburg, am 8. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 260 vom 14. Juni 1995.

Das Kapital wurde in Euro umgewandelt gemäss Beschluss der Ordentlichen Generalversammlung vom 11. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 556 vom 10. April 2002.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Jürgen Zapf, Industrieller, wohnhaft in Luxemburg.

Er beruft zum Schriftführer Frau Erna Klein, Rentnerin, wohnhaft in Landscheid (Deutschland).

Die Generalversammlung beruft zum Stimmzähler Herr Dan Epps, Buchhalter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

- 1.- Abänderung von Artikel 14 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben.

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

2.- Mandat an den Verwaltungsrat den vorhergehenden Beschluss auszuführen.

Alsdann wurden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen dass das laufende Geschäftsjahr nicht wie zur Zeit in der Satzung vorgesehen am 31. Januar 2005 sondern am 31. Dezember 2004 endet. Sie beschliessen dass das Geschäftsjahr ab dem Jahre 2005 am 1. Januar eines jeden Jahres beginnt und am 31. Dezember desselben Jahres endet. Demzufolge wird Artikel 14 der Statuten abgeändert um folgenden Wortlaut zu erhalten.

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

*Zweiter Beschluss*

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehenden Beschlüsse auszuführen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

*Kosten*

Die Kosten der gegenwärtigen Urkunde werden abgeschätzt auf sechshundertfünfzig Euro (EUR 650,-).

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Zapf, E. Klein, D. Epps, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 19 octobre 2004, vol. 358, fol. 23, case 10. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 25. Oktober 2004.

H. Beck.

(089032.3/201/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**PROXXON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6868 Wecker, 6, Härebierg.

R. C. Luxembourg B 36.054.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 octobre 2004.

H. Beck.

(089033.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**CITADEL CANTERBURY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: USD 20,000,000.-.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 87.988.

**DISSOLUTION**

In the year two thousand and four on the fifth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appears:

Miss Rachel Uhl, jurist, with professional address at Luxembourg, acting in the name and on behalf of CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, by virtue of a proxy given on August 4<sup>th</sup>, 2004.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state that:

- CITADEL CANTERBURY, S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach («the Company»), inscribed at the register of commerce of Luxembourg under number B n° 87.988, has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 19, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1312 of September 9, 2002.

- The articles of incorporation of the Company have been amended pursuant:

- to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on July 2, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1328 of September 13, 2002.

- to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on July 15, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1437 of October 4, 2002.

- to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on September 11, 2002, published in the Mémorial, Recueil C n° 1590 of November 6, 2002.

- to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on February 20, 2003, published in the Mémorial, Recueil C n° 411 of April 15, 2003.

- The share capital of the Company presently amounts to twenty million US Dollars (USD 20,000,000.-) divided into eight hundred thousand (800,000) shares with a nominal value of twenty five US Dollars (USD 25.-) each, all fully paid-up and subscribed;

- CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l. is the sole owner of all the shares of the Company, which are free of any pledge, lien or other guarantee;

- CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l., as sole associate of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company;

- CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l. acting as sole associate and as liquidator of the Company, declares that all liabilities have been settled and that the assets of the Company consist solely of cash;

- CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l. declares that the activity of the Company has ceased; the whole assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed;
- CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l. wholly and fully discharges the Managers of the Company of their mandate as of today;
- The accounting books and documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to proxy holder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatre, le cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, en vertu d'une procuration donnée le 4 août 2004.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société CITADEL CANTERBURY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B n° 87.988 (la «Société») a été constituée suivant les lois du Grand-Duché du Luxembourg par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire civil demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 juin 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 1312 du 9 septembre 2002;

- Les statuts de ladite société ont été modifiés par acte:

- de Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 2 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1328 du 13 septembre 2002;

- de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en lieu et place de Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 15 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1437 du 4 octobre 2002;

- de Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 11 septembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1590 du 6 novembre 2002;

- de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en lieu et place de Maître Joseph Elvinger, précité, en date du 20 février 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 411 du 15 avril 2003;

- La Société a actuellement un capital social de vingt millions de Dollars US (USD 20.000.000,-) représenté par huit cent mille (800.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Dollars US (USD 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l. est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société et déclare avoir la pleine jouissance de ces titres, lesquels sont exempts de tout gage, garantie ou sûreté d'aucune sorte;

- Par la présente CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l., en sa qualité de seul associé de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société;

- CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l., agissant en sa qualité de seul associé et de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société a été réglé et que l'actif de la société est composé uniquement de liquidités;

- CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l. déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- L'associé unique donne décharge pleine et entière aux Gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société;

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, l'assemblée générale est clôturée.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date du dessus

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 12 août 2004, vol. 144S, fol. 81, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

J. Elvinger.

(089093.3/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**L.G.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.103.

L'an deux mille quatre, le sept octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée L.G.R. INTERNATIONAL S.A. avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg B n° 70.103,

constituée par acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 613 du 13 août 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 janvier 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 35458.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luca Checchinato, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Corine Watteyne, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Cendrine Cecala, employée privée, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Monsieur le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social EUR 2.331.000,- (deux millions trois cent trente et un mille euros), divisé en 233.100 (deux cent trente-trois mille cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut dès lors valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de mise en liquidation volontaire de la société.
2. Nominations d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

A été nommé liquidateur, AACO, S.à r.l., 6, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: L. Checchinato, C. Watteyne, C. Cecala, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

J. Delvaux.

(089104.3/208/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

### **SUNLAND INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.035.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le huit octobre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- La société WATERLAND HOLDING S.A. avec siège, 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, ci-après nommée «l'actionnaire unique»,  
ici représentée par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., ayant son siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, elle-même représentée par Monsieur Luca Checchinato et Monsieur Luca Lazzati, employés privés, demeurant à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,  
en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 7 octobre 2004,  
laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

\* que la société dénommée SUNLAND INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au R. C. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 80.035, ci-après dénommée «la Société»,  
a été constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 30681,

\* que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions, d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) par action.

\* que la société WATERLAND HOLDING S.A. s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

\* que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

\* que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

\* que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

\* que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par AACO REVISEUR D'ENTREPRISES, établie au 5, rue Henri Schnadt à Luxembourg, désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

\* que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

\* que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;

\* que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française aux comparants, ès qualité qu'ils agissent, lesquels ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Checchinato, L. Lazzati, J. Delvaux.



Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 11, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2004.

J. Delvaux.

(089105.3/208/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**ETRUSA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R. C. Luxembourg B 18.469.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de CINKIMCO S.A., ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, R. C. Luxembourg B 21.033;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme holding ETRUSA S.A., ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 18.469, a été constituée suivant acte reçu le 26 juin 1981, publié au Mémorial C numéro 210 du 10 octobre 1981.

II.- Que le capital social de la société anonyme ETRUSA S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 125.000,- (cent vingt-cinq mille euros), représentés par 17.000 (dix-sept mille) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société ETRUSA S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de FHG & ASSOCIES, société à responsabilité limitée, à L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 15, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

J. Elvinger.

(089097.3/211/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**WEB INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 79.053.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(089167.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**FERMAFIN S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 71.951.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatre, le quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Giovanni Vittore, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.  
«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PHILL ASSETS S.A. établie à Tortola (B.V.I.), Akara Building, 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 1<sup>er</sup> octobre 2004, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. La Société FERMAFIN S.A., ayant son siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 71.951 a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, Notaire de résidence à Luxembourg, le 6 octobre 1999, acte publié le 10 décembre 1999 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 945;

2. Le capital de la Société s'élève à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) entièrement libéré, représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;

3. Le mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la Société FERMAFIN S.A.;

4. Le mandant approuve le bilan de clôture de la Société, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2004 à ce jour;

5. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire;

6. Le mandant a l'intention de dissoudre la Société avec effet immédiat;

7. En sa qualité de liquidateur de la Société FERMAFIN S.A., le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;

8. Les livres et documents de la Société FERMAFIN S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Vittore, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 14, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2004.

J. Elvinger.

(089102.3/211/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

**TALCAT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 66.943.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2004, réf. LSO-AV04772, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(089170.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2004.